

Conseil d'établissement

18 octobre 2022

COMPTE-RENDU

Membres présents

- Parents correspondants : Mme Rivat, Mme Paccallet, Mme Vallet, M. Garcia
- Elèves délégués : Lisa Paccallet, Lucas Thiblier, Jules Drevet, Jules Seytre, Emma Vallet, Esteban Flachat, Florent Thiblier
- Equipe éducative : Mme Hanocque, Mme Seytre, Mme Thiblier, enseignantes ; Mme Limonne, Mme Genest, ASEM ; Mme Bissardon, chef d'établissement

Membres excusés : Mme Roca, Mme Durand, Mme Lemercier, parents correspondants
M. Legrand, représentant de la Mairie

1. Cadre et rôle du conseil d'établissement

- **Statut de l'Enseignement catholique**

- Les responsables de l'éducation

Art. 4 - « La responsabilité éducative revient en premier lieu aux parents, de manière irremplaçable. Ils sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants ; ils ont à favoriser leur « éducation totale, personnelle et sociale ».

- La participation de tous au projet commun

Art. 44 - « ... une participation commune mais différenciée de chaque membre de la communauté éducative. [...] devoir de conscience de collaborer en toute responsabilité à la réalisation du projet éducatif commun, chacun selon son rôle et ses compétences. »

- Une participation commune et différenciée

Art. 48 - « [...] les parents participent à la mission de l'école catholique et s'inscrivent dans son projet éducatif. Ils sont invités à « entretenir des relations cordiales et constructives avec les enseignants et les responsables des écoles » et s'engagent dans la vie de l'établissement. »

- La réalisation de la mission éducative : l'école catholique

Art. 115 - « ... Communauté éducative composée des élèves, des parents, de la communauté de travail et de tous les bénévoles, rassemblée autour d'un projet éducatif, elle accomplit sa mission en vue du bien commun et rend un service éducatif d'intérêt général... »

2. Informations par les élèves délégués

Les élèves délégués des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont fait un bilan de la première période écoulée et proposé diverses idées et projets pour l'établissement.

- Points positifs :

Utilisation du matériel « Panneaux routiers » appréciée.

L'aide de Mlle Victoria Faure, apprentie, est plus qu'appréciée par les élèves de la classe de CE pour épauler Mme Thiblier.

Les élèves des deux classes relèvent qu'ils aiment travailler de différentes façons (ateliers, jeux, groupes, binômes...) et apprendre de nouvelles choses.

Ils ont aimé les sorties proposées (théâtre, cross...) ainsi que le projet La Grande Lessive.

- Propositions d'idées :

Les élèves de CE1-CE2 aimeraient participer à un cross inter-écoles : le projet est en cours. Ils auront également une sortie théâtre dans l'année. Ils émettent le souhait de voir des parents venir présenter leur métier.

Les élèves aimeraient avoir des jeux de cour différents et plus variés. Ils souhaiteraient, entre autres, que des coins soient délimités dans la cour (lecture, billes, toupies...).

3. Protection des mineurs

Rappel : Depuis plusieurs années, l'école travaille à raison de deux séances par an sur la Protection des Mineurs. Ces séances commencent dès la maternelle jusqu'au CM2. La journée des Droits de l'enfant (20 novembre 22) est le point de départ de cette prévention. En février 2022, les établissements scolaires Maristes ont obtenu la Certification Keeping Children safe. Cette certification assure la sécurité des enfants et confirme qu'un cadre complet de protection de l'enfance est en place et qu'il existe une réponse appropriée à toute préoccupation si elle se produit. Cependant, elle ne garantit pas qu'un incident ne se produira jamais.

Les parents trouveront des supports dans le cahier de liaison de leurs enfants pour permettre d'en reparler à la maison.

Les classes de l'établissement participent au Prix UNICEF de littérature : Un air de famille. A travers des albums ou romans, différents thèmes autour de la famille seront abordés. A la fin du projet, les élèves voteront pour leur livre préféré.

4. Relecture du règlement intérieur

- **Scolarisation en école maternelle**

Obligation d'instruction à partir de 3 ans depuis la rentrée 2019. Tout élève inscrit dans l'établissement est tenu à l'obligation d'assiduité.

Organisation du temps scolaire chez les PS en dialogue avec la famille sur le rythme de l'enfant.

Temps de sieste et de repos recommandé et proposé à tous.

Dès novembre, temps d'apprentissage tous les après-midis. A partir de janvier, plus de sieste pour les MS.

- **Règlement intérieur**

Relecture au regard des valeurs maristes.

Des parties non négociables et des parties à améliorer : le fonctionnement de l'école et les droits et devoirs de chacun.

Les modifications ont été approuvées et apparaissent dans le nouveau règlement intérieur,

Des questionnements autour de la santé et de la sécurité :

- Le port du casque pour les vélos et les trottinettes
- Dans les toilettes du préau, certaines portes sont difficiles à fermer
- Protocole Covid : nous sommes au niveau Socle

Les participants sont remerciés de leur présence et de leur implication.

Mme C. Bissardon
Chef d'établissement